

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis. Les personnes en possession de ce communiqué doivent prendre connaissance de ces réglementations ou restrictions et les respecter.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2024

RELATIF A LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

EEKEM GROUP
(l' « **Initiateur** »)



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société UTI Group (la « **Société** ») conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société (l' « **Offre** ») en date du 16 décembre 2024, apposé le visa n° 24-521 sur la note en réponse établie par la Société dans le cadre de l'Offre (la « **Note en Réponse** »).

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général AMF, dans le cas où à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions de la société UTI Group non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par UTI Group) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote de UTI Group, EEKEM Group a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions UTI Group non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par UTI Group) moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre par action UTI Group, nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de UTI GROUP (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 16 décembre 2024.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de UTI Group (www.uti-group.fr), et peuvent être obtenus sans frais auprès de UTI Group (68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret) et de Société Générale (GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 20 jours de négociation.